



Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Jeudi 25 septembre 2025.

Lycée Saint-John Perse – Salle 310.

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le jeudi 25 septembre 2025 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 19 membres sur 29 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe).

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h08

La prise de notes est effectuée par Mme Bordenave, représentante des parents d'élèves FCPE

Point 1. Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 26 juin 2025 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Adopté

Point 2. Adoption de l'ordre du jour du conseil d'administration.

- Répartition des missions IMP
- Voyages : Chester, Pampelune et Madrid
- Pour information**
 - Association sportive : Projet de l'AS 2025/2026 et Bilan 2024/2025
 - Point sur la rentrée

Monsieur Drappier propose d'ajouter à l'ordre du jour une convention avec l'Institut Confucius et pour information la présentation du plan RCD mis à jour pour l'année scolaire.

Concernant le point sur la rentrée, M Drappier indique que cela sera effectué lors du prochain CA avec le bilan de fonctionnement de l'année 2024/2025.

• Questions diverses

Une question a été posée concernant les agents du lycée par les représentants des personnels enseignants
Les représentants de parents souhaitent faire un point sur les manuels scolaires et le service de restauration.

Adoption de l'ordre du jour

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

L'ordre du jour est adopté.

Point 3. Avis sur la répartition des Indemnités pour Missions Particulières.

M. Drappier présente la répartition des indemnités pour missions particulières qu'il souhaite soumettre au CA et au rectorat pour la rentrée prochaine. Ces missions qui correspondent à des activités réalisées par des personnels d'enseignement ou d'éducation hors face à face avec les élèves sont proposées dans le cadre du projet d'établissement.

Enveloppe– HSA bloquées par le Rectorat 14.5 IMP

La répartition proposée est présentée pour l'année scolaire dans les documents joints, elle est globalement identique à celle qui a été réalisée l'an dernier. Il est à noter que les missions de référent EDD et référent égalité filles garçons sont bien prises en compte cette année dans la répartition. L'IMP référent harcèlement n'est pas attribuée car cette mission est prise en charge par le proviseur.

M le proviseur demande l'avis du conseil d'administration sur la l'utilisation des IMP pour l'année 2025/2026 (documents joints).

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Avis favorable

Délibération DEMACT N° 06 séance N°01 du 25/09/2025

Point 4. Plan annuel pour le Remplacement de Courte Durée

Monsieur Drappier présente les objectifs de ce plan qui s'inscrit dans le fixé par cadre réglementaire les décrets du 8 et 9 août 2023.

Le plan RCD doit permettre de renforcer la continuité pédagogique en évitant qu'il y ait trop de cours manqués afin de garantir un enseignement de qualité à tous les élèves. L'objectif est de couvrir au mieux les cours prévus à l'emploi du temps des élèves en cas d'absences de courte durée des personnels enseignants.

Ce plan est un document qui définit la stratégie mis en place dans l'établissement et les actions envisagées pour permettre d'améliorer la couverture des absences de courte durée. Document interne de référence, il fixe un cadre commun de travail pour l'établissement. Ce plan est évolutif en fonction des besoins et des ressources disponibles. Il est mis à jour chaque année.

- Objectifs du plan RCD
- Les absences concernées par le RCD
- Diagnostic des besoins
- Les actions en faveur de la réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution
- Modalités de mise en œuvre du RCD
 - Les leviers d'action
 - Conditions et modalités de sollicitation des personnels pour assurer le RCD
- Modalités pédagogiques et éducatives du RCD
 - Diversité de prise en charge pour un remplacement
 - Les options pédagogiques
- Modalités de suivi et d'évaluation

M. Drappier présente les statistiques de remplacements des professeurs absents pour l'année 2024/2025. Ce bilan montre que le taux de remplacement des heures de cours a été plus efficient mais comme le nombre d'heures de cours à remplacer a été plus important, une légère hausse du taux des heures manquées par les élèves est observée.

Il rappelle que ce plan concerne les absences de courte durée, les remplacements d'absences de plus de 15 jours sont normalement réalisés par des professeurs nommés par le Rectorat.

Point 5. Projets, voyages et sorties.

Voyage en Grande Bretagne - Chester

Voyage à Chester organisé par M Boustourre

Après consultation, seul Eurovoyage a répondu et a donc été retenu.

Voyage de 7 jours en Angleterre pour les élèves de terminale européenne anglais (34 élèves. 3 accompagnateurs) du 29 mars au 04 avril 2026

Ce voyage dans les villes de Manchester/ Chester/ Liverpool a pour thème « la révolution industrielle »,

Le coût s'élève à 671 € maximum par famille pour un élève... ce coût ne tient pas compte d'une éventuelle participation de la région de 1500€, qui fera l'objet d'une demande et devrait, si elle est accordée, diminuer le coût à la charge des familles. De même les élèves avait remporté un prix de 350€ pour leur victoire à un concours de mathématiques. Ce prix peut être réinvesti pour faire diminuer le coût aux familles.

Mme Bordenave indique pour les parents d'élèves que le coût de ce voyage est très élevé et représente une charge importante pour les familles ; Il faudrait à l'avenir envisager d'autres modalités ou une autre destination pour faire baisser le prix pour les familles.

M. Drappier précise que pour les familles en difficultés financières, un dossier pourra être déposé

Le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Chester. 2025 – 671 € / élève - 34 élèves et 3 accompagnateurs.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 03 séance N°01 du 25/09/2025

Adopté.

Mme Loustaunau présente le bilan financier du voyage à Chester 2024/2025 (document joint)

Voyage Pampelune (Echange)

Voyage à Pampelune qui sera organisé les 11 et 12 décembre 2025 pour les BTS CI 1ère année.

Objectifs : Volet professionnel CI1

Préparation et organisation d'un salon international « fictif » au lycée Saint John Perse

Séjour linguistique avec visite et travail collaboratif avec des étudiants espagnols de la même formation.

Conférence.

Ce voyage de 2 jours avec une nuitée concernera 35 élèves de BTS CI1 et deux accompagnateurs.

Sur rapport du chef d'établissement le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Pampelune dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe. Participation des étudiants 70€.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 02 séance N°01 du 25/09/2025

Adopté

Voyage à Madrid

Voyage à Madrid qui sera organisé du 30 novembre au 05 décembre 2025 pour la classe de P03 et bachibac.

Mme Bélio, Mme Delor, M Hespel

Ce voyage de 6 jours concernera 47 élèves et quatre accompagnateurs.

Les élèves sont chez l'habitant : en immersion culturelle et linguistique.

Pratiquer la langue de tous les jours.

Connaître le quotidien d'une famille. Nombreuses visites culturelles : Musée du Prado, Palais Royal, Musée Reina Sofia,...

Sur rapport du chef d'établissement le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Madrid dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe. Participation des familles 350€ par élève.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 01 séance N°01 du 25/09/2025

Point 6. Convention Institut Confucius.

Convention Institut Confucius

M Drappier rappelle que chaque année plusieurs actions en direction des élèves qui pratiquent le chinois s'effectuent avec l'Institut Confucius de Pau pour l'organisation d'ateliers de calligraphie Chinoise, un concours de poésie chinoise, une participation des élèves à la cérémonie du thé, une conférence sur l'étiquette en chine (pour les élèves de BTS CI et Terminale option).

La convention proposée cette année concerne

- une conférence prévue avec madame Mariotti concernant le marché chinois et les manières de l'aborder commercialement.
- une cérémonie du thé en décembre.

L'institut accueille les participants et prend en charge les intervenants, une participation financière de 100 euros est demandée au lycée, prise en charge par la taxe d'apprentissage.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'Institut Confucius pour l'organisation de la cérémonie du Thé et d'une conférence sur le marché chinois proposées aux élèves de BTS en partenariat avec la professeure de chinois du lycée.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	00	0	0	0

Délibération DEMACT N° séance N°05 du 25/09/2025

Adopté

Point 7. Association sportive : bilan 2024/2025 et projet 2025/2026

M Drappier demande à Mme Stenier quelques commentaires sur le bilan de l'AS 2024/2025 joint.

Mme Stenier informe que le bilan est négatif pour cette fin d'année scolaire pour un montant de 442 euros. Elle fait remarquer qu'elle n'a pas fait de voyage et qu'effectivement les déplacements coutent chers mais elle a pu se déplacer grâce au minibus de l'OMS. Ce qui coute cher à l'AS sont les cotisations et les licences. Elle était satisfaite du nombre d'adhérents de l'année dernière. Elle note qu'elle a eu la subvention de la Mairie. Au vu du petit nombre d'adhérents de ce début d'année, elle s'inquiète pour la continuité de l'AS.

Mme Stenier présente le projet d'AS 2025/2026 et notamment le programme d'activités (document joint).

L'idée est de favoriser l'engagement des élèves avec un panel d'activités le plus large possible. Mme Steiner dit vouloir maintenir le ski débutant ainsi que les activités habituelles. Elle constate malheureusement que les élèves préfèrent rester à la maison plutôt que de s'investir dans le sport. Elle déplore le problème des heures des spécialités débordant sur les horaires de l'UNSS.

Le Conseil d'Administration approuve le programme d'activités 2025/2026 de l'Association sportive

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	00	0	0	0

Délibération DEMACT N° séance N°04 du 25/09/2025

Adopté

Questions diverses

Questions diverses posées par les représentants des personnels enseignants :

Où en est-on concernant le poste de M Pouquet ? Si toujours pas de reprise envisagée, un remplaçant va-t-il être nommé ?

De manière générale où en est-on pour les effectifs d'agents (postes non pourvus, arrêts maladie non remplacés) et l'organisation de leurs services (Faut-il des priorités entre demi-pension, service général et espaces verts) ?

M. Pouquet est en arrêt officiellement jusqu'au mois de novembre.

Mme Loustaunau indique que M Pouquet n'est pas remplacé en tant que tel dans sa fonction mais cela permet à l'établissement de bénéficier de l'apport de deux agents contractuels au service général. L'équipe est actuellement au complet et il y a depuis cette rentrée une priorité donnée au service de demi-pension notamment au regard de l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires.

Questions diverses posées par les représentants des parents d'élèves FCPE :

- Point sur la bourse aux livres

Mme Bordenave explique la situation concernant la problématique des manuels manquants et de l'organisation de la bourse aux livres inter établissements. Elle soulève le fait que la Région a mis en place cette nouvelle mesure qui complique beaucoup le réassort des collections pour les lycéens.

Madame Bordenave va se rapprocher du service Ambition Educative pour savoir comment faire pour aller au plus vite pour récupérer les 400 manuels manquants. Lorsque la réponse sera apportée, le conseil local de la FCPE préviendra le Proviseur afin de pouvoir mettre un message Pronote pour la distribution des livres auprès de lycéens. Le conseil local espère vraiment que la distribution pourra se faire au plus tard avant la fin de l'année.

- Point sur la restauration

Mme Bordenave remercie les équipes du lycée pour les progrès réalisés et le bon fonctionnement de la restauration cette année. Mme Stenier précise qu'effectivement les repas sont bien meilleurs avec du goût. En effet le conseil local de la FCPE a eu pas mal de remontées positives quant à l'amélioration des repas tant sur le plan quantitatif que qualitatif, en espérant que cela puisse perdurer.

Avant de clôturer la séance, M. Drappier rappelle que les listes pour les élections doivent être déposées au secrétariat de direction le 29/09/25 dernier délai.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée M Drappier déclare clos le conseil d'administration à 19h30.

Fait à Pau, le 25 septembre 2025

Secrétaire de séance
Mme V Bordenave

Le président du conseil d'administration
M JC Drappier